



SEANCE DU 28 MARS 2023

N° 2023-08

Nombre de membres :

- en exercice : 11
- présents : 7
- votants : 10

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit Mars, à dix-neuf heure, le conseil d'administration du C.C.A.S. de LA BALME DE SILLINGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Fartoz,

sous la vice-présidence de Mme Laetitia PERROQUIN

Date de convocation du conseil d'administration : 21 Mars 2023

Présents : M. BIELOKOPYTOFF Thomas, Mme ESCOLANO Floriane, , Mme GRINGOZ Claude, Mme MUGNIER Séverine, Mme PERROQUIN Laetitia, Mme Catherine DUBREUIL, Mme PORCEILLON Nolwen

Pouvoir : Mme LAGHA Rabia donne pouvoir à Mme Claude GRINGOZ, Mmes Leyla GHASNAVI donne pouvoir à Mme Nolwen PORCEILLON, Mme Monique BERNERD donne pouvoir à M. Thomas BIELOKOPYTOFF

Absent : M. Yannick KAWA

Secrétaire de séance : Mme ESCOLANO

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 6 AVR. 2023

ARRIVEE
2

Objet : Affectation des résultats 2022

Madame Laetitia PERROQUIN, Vice-Présidente du CCAS, fait l'exposé suivant :

L'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil d'administration après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Considérant que les comptes de gestion et administratif 2022 ont été présentés au vote du conseil d'administration et approuvés, il est possible de procéder à la reprise du résultat 2022 et de prévoir son affectation au budget primitif 2023. Cette reprise doit porter sur l'intégralité du résultat de fonctionnement 2022.

Considérant que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget annexe « CCAS de La Balme-de-Sillingy » :

POUR EXTRAIT CONFORME

Délibération 2023-08 rendue exécutoire
En vertu de l'article L2131-1 du
CGCT après mise en ligne sur
le site internet de la mairie
et télétransmission en préfecture

La Vice-Présidente


Laetitia PERROQUIN - Haute-Savoie

La secrétaire de séance


Floriane ESCOLANO

Recettes de fonctionnement	34318.88 €
Dépenses de fonctionnement	41967.03 €
Résultats de fonctionnement de l'exercice (A) :	-7648.15 €
Solde antérieur reporté (B) :	+ 15974.28 €
Résultat de fonctionnement cumulé (C) :	+ 8326.13 €
Résultat d'investissement cumulé (D) :	0,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E) :	0,00 €
Besoin de financement (F = D + E) :	0,00 €
Affectation en réserves d'investissement R1068 (Minimum = F = Couverture du besoin de financement)	0,00 €
Report en fonctionnement - 002	8326.13 €

Il est proposé au conseil d'administration d'affecter le résultat 2022 au budget primitif 2023 de la manière suivante :

- Recette de fonctionnement Chapitre 002 – Solde d'exécution 2022 – 8326.13 €.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte la reprise définitive des résultats de l'exercice 2022 dans le budget primitif 2023 en portant l'excédent de fonctionnement au compte 002 en recette de fonctionnement.

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 6 AVR. 2023

ARRIVEE
2

POUR EXTRAIT CONFORME

Deliberation 2023-08 rendue exécutoire
En vertu de l'article L2131-1 du
CGCT après mise en ligne sur
le site internet de la mairie le 06/07/2023
et d'information en préfecture

La Vice-Présidente



Laetitia PERROQUIN

La secrétaire de séance



Floriane ESCOLANO